

## Partie 1 | Résumé conseil FMOQ | 29 septembre 2018

### Rapport du Président :

La période électorale apporte des nouveaux défis et de l'incertitude. La menace de l'application de la loi 20 persiste. On constate sur le terrain un certain désengagement des médecins de famille.

#### Rétros et augmentations :

- Augmentation paramétrique de 3.55% en date du 1er septembre 2018.
- Rétros à partir du 1er avril 2017. Elles seront versées en 3 paiements soit aux environs des 1<sup>er</sup> octobre 2018, 1er décembre 2018 et 15 janvier 2019.

#### SIAD : Soins intensifs à domicile

- Formation d'équipes complètes qui couvriraient une population de 250 000 personnes, environ 8-10 médecins, disponibilité et garde 24/7. Il faut nommer un médecin responsable de l'équipe.
- Il y aurait 6 forfaits quotidiens à répartir entre les médecins de l'équipe.
- Un supplément de prise en charge de 128.90\$ en plus de la visite pourrait se facturer.
- Formation de mini-équipes, qui reste à être définie. Elles auraient droit à 2 forfaits quotidiens.

#### CHSLD :

- Lettre d'entente 327 : Il faut que chaque médecin du CHSLD y adhère pour avoir les avantages.
- Besoin d'un médecin responsable. Vous devez couvrir l'hébergement temporaire.
- Pondération des patients de 6 : 1 pour votre GMF.

#### Trois mesures négociées en attente d'approbation du Conseil du Trésor

##### 1. Journées de formation :

- À partir du 1er octobre, augmentation à 702\$ par journée pleine de formation (allocation de formation continue), 838\$ pour journée de ressourcement. Les gens payés à honoraires fixes auraient une augmentation de l'échelle de rémunération qui sera portée à 131 588\$.

##### 2. Urgence :

- Augmentation de 3% pour les heures défavorables à l'urgence.

##### 3. Musculosquelettique :

- Nouvelle modalité de facturation pour les médecins de famille qui se spécialisent dans le musculosquelettique. Ils pourront facturer une visite de prise en

charge lors d'une 1re visite et par la suite, une visite de suivi.

- Le taux d'assiduité des médecins référents ne sera plus affecté. Ces médecins devront être reconnus par le comité paritaire et devront faire une partie significative de leur pratique en musculosquelettique.

#### Forfait d'inscription à venir :

- Mesure déposée à la table de négociations en attente d'un retour du ministère : Si vous atteignez plus de 750 patients non pondérés (têtes de pipe) pour le 31 décembre 2018, vous aurez droit à 10\$/patient pour les premiers 750 patients, soit un montant de 7 500\$ en bonus.
- Si vous atteignez plus de 1000 patients non pondérés (têtes de pipe) pour le 31 décembre 2018, vous aurez droit à 15\$/patient pour les premiers 1000 patients, soit un montant de 15 000\$ en bonus.
- S'il vous manque des patients, n'oubliez pas que vous pouvez utiliser la lettre d'entente 321 pour faire de la préinscription sans voir le patient avant le 31 décembre 2018. Vous aurez ensuite 12 mois pour voir les patients vulnérables et 36 mois pour les patients non vulnérables.

#### Pour en finir avec la loi 20 :

- Il faudrait atteindre un taux de prise en charge de 85% pour le 31 décembre 2018. Nous sommes à 80%! Pour ce qui est du taux d'assiduité attendu, c'est de 80%. Nous sommes à 84.1%!
- Il y a eu une très bonne prise en charge en 2017, plus de 1 million de patients inscrits.
- Ralentissement en 2018 causé par diminution des entrées en médecine familiale, augmentation des retraites, etc.

À votre Agenda!

**Journée de formation le  
25 janvier 2019, Aquarium de Québec**

1675, avenue des Hôtels, Québec (Québec) G1W 4S3

Au programme :

*Quel est l'avenir de la  
pratique médicale en CLSC ?*

*Invités spéciaux !*

*Mise à jour / facturation*

*Conférence gratuite.*

